



CIP•ICU

Canadian Institute of Planners
Institut canadien des urbanistes

Le Prix de l'urbaniste émergent de l'ICU

**Lignes directrices relatives aux
mises en nomination - 2024**

À PROPOS DU PRIX DE L'URBANISTE ÉMERGENT DE L'ICU

Le Prix de l'urbaniste émergent de l'ICU (anciennement le Prix du président de l'ICU : Jeune urbaniste, créé en 2011) célèbre les leaders de demain. Il reconnaît la réussite et les réalisations professionnelles exceptionnelles - y compris le leadership et/ou le service à la profession - d'un urbaniste canadien au cours de ses dix premières années d'expérience professionnelle en urbanisme.

Les candidats peuvent présenter leur propre candidature ou être proposés par un employeur, un collègue ou un membre de l'ICU. La candidature est ensuite soumise au Jury des prix et distinctions de l'ICU, qui fait une recommandation au conseil d'administration de l'ICU.

Les lauréats sont présentés lors de la cérémonie de remise des prix et distinctions au congrès national de l'ICU. Les frais d'inscription au congrès, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement, jusqu'à concurrence de 2 000 \$, sont couverts par l'ICU pour permettre au lauréat de recevoir son prix en personne. D'autres occasions d'inclure le lauréat dans la programmation de l'ICU peuvent être identifiées ; toutefois, elles sont facultatives et dépendent de l'intérêt et/ou de la disponibilité du lauréat.

DATES CLÉS DE 2024

Date limite de soumission des nominations	22 janvier 2024 à 23 h 59 HE
Envoi d'un avis aux proposants et aux candidats retenus	Mars 2024
Annonce publique du(des) lauréat(s) du Prix de l'urbaniste émergent	31 mai 2024
Cérémonie de remise des prix et honneurs – Halifax, N-É	28 juillet 2024

CANDIDATS ÉLIGIBLES

Pour être admissible à ce prix, un candidat doit répondre aux critères suivants :

- 1) être un membre en règle de l'ICU dans la catégorie des étudiants, des candidats ou des membres professionnels (MICU)
- 2) avoir moins de dix ans d'expérience professionnelle en urbanisme.

L'ICU célèbre et promeut la diversité, l'égalité et l'inclusion en offrant des chances égales à toutes les personnes qualifiées, sans égard à la race, la couleur, l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'âge, l'origine nationale, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'apparence.

L'ICU croit que le fait d'honorer les urbanistes qui reflètent la diversité de nos membres et de la population canadienne nous rend plus forts.

SOUMETTRE UNE NOMINATION

Les personnes peuvent s'auto-nommer ou être nommées par un employeur, un collègue ou un membre du CIP.

Pour éviter la partialité, l'ICU a édicté des exigences strictes, en précisant quelles personnes ne peuvent pas présenter un candidat au titre de Fellow. Les personnes suivantes ne peuvent pas présenter un candidat ou rédiger une lettre d'appui :

- un membre du Jury des prix et distinctions de l'ICU
- un membre du Conseil d'administration de l'ICU

Il incombe au proposant de créer un dossier complet et de le présenter en temps voulu. Les proposants doivent connaître les exigences et les échéances reliées à la présentation des dossiers de candidature. Il doit aussi connaître le travail du candidat et il a le devoir éthique de veiller à l'exactitude du dossier.

Le dossier écrit revêt une importance capitale puisque le jury se fie au contenu du dossier pour formuler sa recommandation. Le jury ne cherche pas d'autres informations.

EXIGENCE DU DOSSIER

Chaque dossier doit comprendre :

1. Un profil professionnel LinkedIn et/ou un curriculum vitae, d'une longueur maximale de 2 pages.
2. Une déclaration de 200 mots démontrant comment le travail de l'urbaniste est lié à l'énoncé de vision de l'ICU : « Des communautés inclusives et dynamiques, respectueusement connectées au monde naturel, pour le bien-être des générations actuelles et futures. »
3. Une déclaration de 200 mots du candidat expliquant son engagement dans la profession, y compris le leadership et/ou les services bénévoles (il peut s'agir de contributions formelles ou informelles).
4. (Facultatif) Jusqu'à deux lettres de soutien de collègues ou de pairs (maximum deux pages chacune).

SOUSSION

Le dossier, à l'attention de Beth McMahon, directrice générale, doit être reçu par l'ICU d'ici le **22 janvier 2024 à 23 h 59 HE** à impact@cip-icu.ca.

PROCESSUS DU JURY

Les membres du jury sont choisis par le Conseil d'administration de l'ICU et ils possèdent différents types d'expérience dans la pratique professionnelle ou le milieu universitaire. Au moins cinq membres du jury doivent être des Fellows de l'ICU.

Les tâches du jury sont les suivantes :

- passer en revue chaque dossier complet
- recommander les candidats pour le Prix de l'urbaniste émergent en se basant uniquement sur les critères suivants
- présenter les recommandations au Conseil d'administration de l'ICU aux fins de ratification

Lignes directrices relatives aux mises en nomination pour le Prix de l'urbaniste émergent

Pour choisir un lauréat, le jury évalue la candidature en fonction des pondérations suivantes :

- Contribution à la profession (35%)
- Lien et alignement avec la vision de l'ICU (35 %)
- Réalisations professionnelles (30 %)

Si le jury estime que deux candidats sont également qualifiés, il peut choisir de décerner le prix à deux personnes au maximum.

Le président de l'ICU informe les lauréats qu'ils ont été sélectionnés. S'ils ne peuvent pas assister à la conférence, un lieu alternatif pour la présentation sera trouvé.

QUESTIONS

Les questions relatives au Prix de l'urbaniste émergent peuvent être transmises par courriel à l'adresse impact@cip-icu.ca.